



Centre Hospitalier  
Marguerite de Lorraine  
61400 Mortagne-au-Perche

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

## *Mission d'Appui aux Permanence d'Accès aux Soins de Santé*

MA P.A.S.S. du Centre Hospitalier de  
Mortagne-au-Perche

Du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025



## Avant-propos

### Présentation législative du dispositif P.A.S.S.

Les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.) ont été créés par **la loi du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions**. Cette loi introduit dans le code de la santé publique la prise en compte de la précarité par le système de santé, une mission hospitalière de lutte contre l'exclusion sociale ainsi que la mise en place des P.R.A.P.S. (Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins).

Cette loi a pour objectif de garantir à tous l'accès à des droits fondamentaux, tels que l'emploi, le logement, l'éducation, la citoyenneté, la culture et la santé. Elle a permis de confirmer les obligations des hôpitaux publics et privés avec mission de service public, en matière d'accès aux soins afin d'étendre leurs obligations à la continuité des soins.

**Le code de la santé publique** affirme le rôle essentiel des PASS dans les missions des établissements de santé qui « *doivent garantir l'égal accès de chaque personne au soins nécessités par son état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible* » <sup>1</sup>

**La loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires**<sup>2</sup> vient confirmer le P.R.A.P.S. comme l'un des programmes obligatoires du projet régional de santé et vise, aux termes de la loi, les personnes les plus démunies.

Enfin, les enjeux des PASS ont été réévalués par **l'instruction D.G.O.S.** (Direction Générale de l'Offre de Soins) **du 12 avril 2022**, qui propose une **actualisation du cahier des charges des P.A.S.S.**. Ce nouveau cahier des charges actualisé constitue l'élément contextuel le plus récent à ce jour. Il permet de mieux prendre en compte les nouvelles formes de précarité ainsi que l'évolution de ses publics. Il affirme l'objectif de développer « l'aller-vers » les publics les plus éloignés des systèmes de santé.

---

<sup>1</sup> Article L. 6111-1-1

<sup>2</sup> Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009

## Sommaire

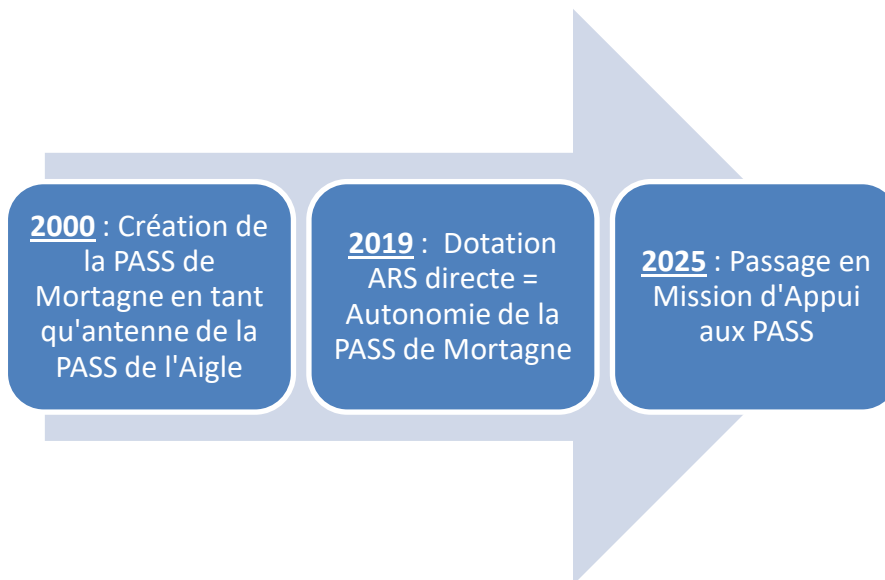
Avant-propos .....	2
Présentation législative du dispositif P.A.S.S.....	2
I. Présentation de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. de Mortagne au Perche .....	4
1. L'histoire de la Mission d'Appui aux PASS (MA PASS) de Mortagne au Perche : .....	4
2. L'équipe.....	5
3. Créneaux d'ouvertures et modalités de rencontres.....	5
II. L'activité de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. ....	5
1. Les interventions et son fonctionnement .....	5
2. Les accompagnements et les orientations vers la Mission d'Appui aux P.A.S.S.....	6
3. Les temps de rencontres professionnelles en 2025 : .....	8
4. Point sur l'essentiel des évolutions de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. en 2025 :.....	9
5. Bilan des objectifs 2025.....	10
6. Profil des patients du dispositif MA P.A.S.S. en 2025 .....	11
7. Activité infirmière.....	18
8. Activité sociale.....	21
III. Le « CoPil » 2025 concernant 2024 .....	26
IV. Les difficultés rencontrées .....	27
V. Les objectifs 2026 de la P.A.S.S .....	27
Annexe 1 : Plaquette .....	29
Annexe 2.....	30
• Bilan financier.....	30

# I. Présentation de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. de Mortagne au Perche

---

## 1. L'histoire de la Mission d'Appui aux PASS (MA PASS) de Mortagne au Perche :

### Choix 1 : Option de lecture rapide :



### Choix 2 : Option de lecture complète :

Une Permanence d'Accès aux Soins de Santé (P.A.S.S.) est ouverte au sein du Centre Hospitalier « Marguerite de Lorraine » depuis le 1er août 2000 via une convention avec le Centre Hospitalier de L'Aigle, destinataire du financement de l'Agence Régionale de Santé Normandie. Ce qui a fait de la P.A.S.S. de Mortagne, une antenne de la P.A.S.S. de l'Aigle jusqu'en 2019.

En 2019, sur décision de l'Agence Régionale de Santé Normandie (A.R.S.), le Centre Hospitalier « Marguerite de Lorraine » est doté d'un financement propre concernant la P.A.S.S. qui devient alors une entité autonome. A l'appui de cette décision, la P.A.S.S. élabore une nouvelle stratégie pour se faire connaître et accompagner les personnes relevant de son champ d'action sur tout le territoire du Perche Ornais qui regroupe la CDC<sup>3</sup> du Pays de Mortagne-au-Perche, la CDC des Hauts du Perche, la CDC Cœur du Perche, et la CDC des Collines du Perche Normand ainsi que la CDC de la Vallée de la Haute Sarthe.

**ZOOM Faits importants en 2025** Au regard de l'activité de la PASS ces dernières années, à savoir peu de demandes de consultations médicales à organiser au sein du service et des modalités d'aller-vers opérationnelles, l'ARS acte en 2025 le passage en Mission d'Appui aux PASS (MA PASS). De ce fait, l'ARS ne finance plus directement un temps médical au Centre Hospitalier pour ces

---

<sup>3</sup> CDC : Communauté de Commune

consultations. La MA PASS<sup>4</sup> de Mortagne au Perche peut mobiliser des consultations médicales sur les PASS alentours. La prise en charge financière de consultations médicales sur le territoire et le recours à des consultations médicales intra-hospitalières à la marge sont possibles au « cas par cas ».

## 2. L'équipe

Elle est composée de :

- d'un référent administratif ;
- d'une infirmière diplômée d'État à 0.4 ETP<sup>5</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;
- d'une assistante de service social à 1 ETP depuis janvier 2020 ;
- d'un cadre de santé.

**ZOOM Faits importants en 2025 :** L'équipe a connu deux changements de professionnelles sur une période rapprochée (Cadre de Santé fin 2024 et Infirmière début 2025).

## 3. Créneaux d'ouvertures et modalités de rencontres

La P.A.S.S. propose différentes modalités de rencontres afin de lever les freins que peut rencontrer le public :

- Au sein du Centre Hospitalier : Du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 (16h30 le vendredi).
- Sur des permanences extérieures proposées au sein des Maisons France Service de Mortagne au Perche, de Bellême ainsi que de Longny au Perche. Sur rendez-vous uniquement.
- De manière ponctuelle et en fonction des situations, nous sollicitons les Mairies et Maisons Frances Services du territoire qui nous permettent un point de rencontre en mettant un bureau à notre disposition.
- L'équipe peut proposer des visites à domicile.

# II. L'activité de la Mission d'Appui aux P.A.S.S.

---

## 1. Les interventions et son fonctionnement

L'équipe intervient auprès d'un public ayant une problématique médicale et sociale. Ces personnes sont orientées par des professionnels internes au C.H. ou externes à l'établissement. La MA P.A.S.S. a pour mission de faciliter l'accès au système de santé pour des personnes y ayant renoncé ainsi que l'accompagnement dans les démarches visant la reconnaissance de leurs droits.

---

<sup>4</sup> MA PASS : Mission d'Appui aux PASS

<sup>5</sup> Equivalent Temps Plein

Après une évaluation sociale et/ou sanitaire, la personne sera accompagnée par l'équipe de la MA P.A.S.S. ou orientée vers un partenaire.

De par son implantation géographique et son environnement global de territoire, la MA P.A.S.S. de Mortagne au Perche est dite « Rurale ». De ce fait, l'équipe est mobile et se déplace régulièrement.

42 Visites à domiciles (V.A.D.) ont été réalisées sur l'année. 37 déplacements sur des Mairies et Maisons France Services pour rencontrer les personnes au plus près de leur domicile (dont 12 sur des permanences). 15 déplacements pour accompagner les personnes sur des consultations médicales ou pour des démarches administratives. Ces nombreux déplacements révèlent une difficulté de mobilité du public n'ayant pas ou plus le permis et/ou connaissant une précarité financière ne permettant pas d'acquérir et d'entretenir un véhicule. Le coût et le manque de transport en commun sont également des freins.

La P.A.S.S. permet également aux personnes en cours de désaffiliation sociale de tisser à nouveau des liens avec les personnels médicaux et les professionnels des milieux sanitaires et sociaux. Il s'agit de pouvoir les orienter vers des institutions et des structures compétentes et adaptées à l'issue de l'intervention des professionnels de la MA P.A.S.S.

## 2. Les accompagnements et les orientations vers la Mission d'Appui aux P.A.S.S.

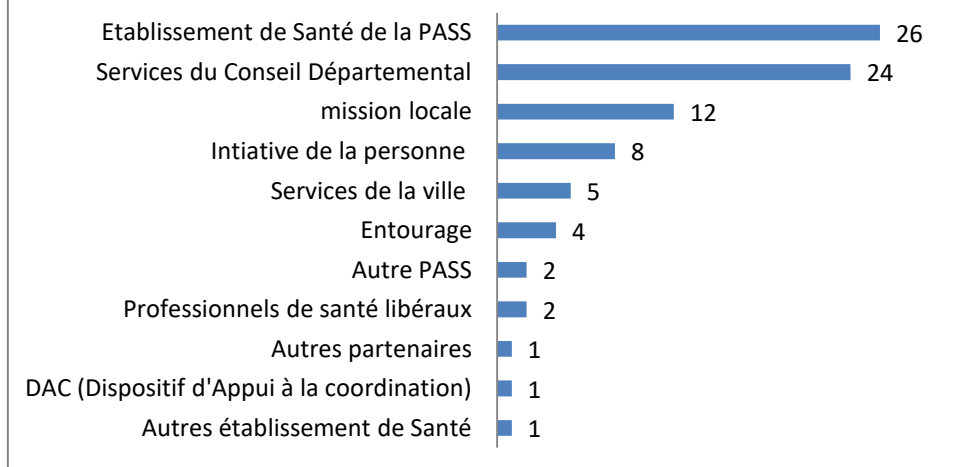
La MA P.A.S.S. a accompagné 86 personnes en 2025.

### Choix 1 : Option de lecture rapide :

Comparatif sur les 9 dernières années du nombre de personnes accueillies

N	File active globale		Evolution en nombre entre N et N-1	Evolution en % entre N et N-1
2017	37			
2018	54	→	+ 17	+ 46%
2019	56	→	+ 2	+ 4%
2020	92	→	+ 36	+ 64%
2021	87	↘	- 5	- 5%
2022	74	↘	- 13	- 15%
2023	79	→	+ 5	+ 7%
2024	65	↘	- 14	- 18%
2025	86 (au 19.12.2025)	→	+21	+ 32%

## Orientations en nombres



### **Choix 2 : Option de lecture complète :**

La file active de la MA PASS correspond au nombre de personnes accompagnées sur une année civile. Elle comprend :

- dans un premier temps et en moyenne, une quinzaine de situations en cours fin décembre de l'année précédente qui sont automatiquement reconduites au 02 janvier (17 en 2025).
- Puis par la suite, les personnes orientées au fur et à mesure de l'année. En 2025, 79 personnes ont été orientées vers la MA PASS. 10 d'entre eux n'ont pas été intégrés à la file active pour différentes raisons (1 personne n'a pas souhaité être accompagnée. Absence de contact avec 1 autre. 5 ont été réorientés vers un dispositif plus adapté. 3 étaient déjà connu de la MA PASS en 2025). → Ces derniers chiffres montrent une très bonne connaissance du dispositif par nos partenaires orienteurs.

Mensuellement, en 2025, le nombre de sollicitations a varié entre 1 et 12. Nous rencontrons ces variations chaque année et adaptons nos activités en conséquence. Nous avons par exemple profité d'un moment de baisse de l'activité « accompagnement » pour nous concentrer sur l'activité « communication » pour refaire la plaquette et rencontrer des professionnels.

Le nombre de personnes accompagnées par la MA PASS fluctue d'une année à l'autre sans que nous puissions l'expliquer. Toutefois, les orienteurs restent globalement les mêmes et nous ne notons pas de changement suite aux différentes communications effectuées auprès des professionnels qui ne nous sollicitent pas encore ou très peu.

Les personnes sont principalement orientées par les partenaires du secteur médico-social en intra-hospitalier (par les services de soins et les admissions) du Centre Hospitalier de Mortagne, établissement de rattachement de la MA P.A.S.S. (30% tous services confondus). Ainsi que par les professionnels du Conseil Départemental (28%).

A noter concernant les orientations issues du Conseil Départemental qu'il s'agissait à 62% de familles orientées par la Protection Maternelle et Infantile (PMI), pour lesquelles les situations sociales en matière d'accès aux droits à la santé étaient très complexes.

Les professionnels de la Mission Locale nous ont orientés 14% de personnes (12% en 2024).

Les services de la ville et des Maisons France Services ont orienté 6% des personnes accueillies (5% en 2024).

Les autres personnes accueillies par la MA P.A.S.S. se dirigent d'eux-mêmes vers le service : 9% (8% en 2024) ou sont orientés par un proche. Les proches sont souvent des amis ou des conjoints.

A parts égales, à 2% pour chaque, elles ont été orientées par : D'autres PASS ; des Médecins exerçant en libéral.

Enfin, Le CLIC ; Un établissement de santé hors territoire ainsi que le DAC 61 nous ont orienté chacun 1 personne.

Concernant le délai de réponse suite aux sollicitations, nous avons généralement pu proposer un premier rdv sous 7 jours. Quelques exceptions dues :

- Aux agendas : Généralement lorsque le rendez-vous nécessite un long déplacement, ou lorsqu'il est préférable d'être en binôme Assistante Service Social/Infirmière.
- A la situation de santé de la personne qui peut se trouver hospitaliser ailleurs entre temps.
- A la disponibilité des véhicules du Centre Hospitalier.
- Aux congés.

### **3. Les temps de rencontres professionnelles en 2025 :**

Dans le cadre de ses missions, l'équipe de la MA P.A.S.S. a participé à 33 temps de travail tout au long de l'année en plus de ses points d'équipe hebdomadaires.

Il s'agit par exemple de :

- Rencontres autour de situations (Synthèses ; Concertations ; Passations).
- Organisation de temps dédiés à la transmission d'informations sur la P.A.S.S.
- Rencontres d'interconnaissance et/ou de présentation de projet avec des Partenaires.
- Réunions et échanges organisés par la Coordination Régionale des P.A.S.S. ou par l'A.R.S.
- Participations aux réunions de nos partenaires (Réunions pluridisciplinaires du C.L.I.C. ; Restitution de projet social ; Concertations pluridisciplinaires addictologie et santé mentale de la CPTS Orne Est...).
- Participation au Campus des partenaires de la Mission Locale.

- Réunion dans le cadre du POLHI (Pole Ornais de Lutte contre l'Habitat indigne).
- Coordination avec le service des Urgences du CH de Mortagne au Perche.
- Participation à un temps de réunion avec les secrétaires de Mairies et agents de France Service.

#### 4. Point sur l'essentiel des évolutions de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. en 2025 :

Le **passage en Mission d'Appui aux PASS** est un fait marquant de l'année. Même si depuis de nombreuses années notre activité tendait vers cela, il nous était confortable de pouvoir s'appuyer sur un médecin référent en interne au CH.

L'équipe de la MA P.A.S.S. a **relancé sa communication** en profitant du passage en Mission d'Appui au PASS :

- Pour se lancer dans la création d'une toute nouvelle plaquette, plus moderne et lisible. (Vous pouvez la consulter en annexe 2 de ce rapport d'activité).
- Pour présenter à nouveau ses missions auprès des professionnels du territoire : Informations par mails ; Echanges téléphoniques ; Proposition de présentation auprès des équipes ; Participations à des événements organisés par nos partenaires....

Le **groupe de travail autour de la santé et de la précarité**, mis en place en 2023, suite à la sollicitation des partenaires lors des derniers COPIL, n'a pas rencontré les participations habituelles. Deux rencontres ont eu lieu en 2025. Les thématiques étaient « Précarité alimentaire et matérielle » et « Repérage précoce des personnes éloignées du soin ».

Ce temps de rencontres a pour objectif de fluidifier les parcours des personnes en difficultés d'accès aux soins à travers une interconnaissance partenariale et de réseau plus efficient.

Depuis l'instauration de ces temps d'échanges, les participants investissent cet espace de manière dynamique et conviviale. Les échanges sont productifs et les partenaires expriment des retours très positifs sur la plus-value de ces temps. Toutefois, la dernière rencontre sur le thème du repérage précoce n'a pas rencontré la participation habituelle, seule 2 partenaires ont participé contre 22 lors de la thématique autour de la précarité alimentaire.

L'Assistante sociale a **intégré le groupe de travail sur les Violences IntraFamiliales (VIF)** du CH de Mortagne au Perche.

L'équipe a **développé et renforcé ses connaissances et sa pratique professionnelle** pour mieux accompagner les spécificités du public. Pour ce faire, l'assistante sociale a suivi une formation :

- Prévention suicide « Evaluation de la crise suicidaire » sur deux jours.

Elle a également participé à une journée interinstitutionnelle de lutte contre les violences faites aux femmes organisée par la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité, la Préfecture de l'Orne et en étroite collaboration avec les Parquets d'Alençon et d'Argentan.

L'infirmière arrivée en septembre 2025 a suivi une formation « Problématiques addictives » de deux jours et a participé à un temps d'échange avec des Professionnels du Centre François Baclesse de Caen.

## 5. Bilan des objectifs 2025

<b>Passer de P.A.S.S. à Mission d'Appui aux P.A.S.S. :</b>	
Communiquer auprès de nos partenaires	Atteint
Communiquer auprès de notre public	Atteint
Modifier les outils de communication (plaquettes, affichages, signatures mail, répondeur...)	Atteint
Intégrer les temps d'échanges dédiés aux M.A. P.A.S.S	Atteint
S'organiser avec les différentes PASS autour de notre territoire	En cours
Maintenir l'accès aux besoins de consultations médicales	Atteint

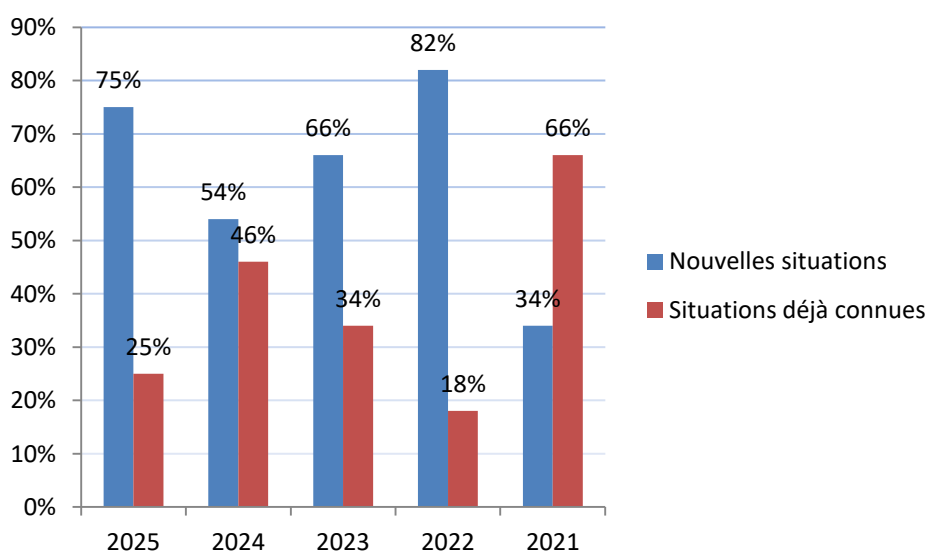
<b>Développer l'activité de la P.A.S.S. sur les territoires peu représentés:</b>	
Proposer de rencontrer les professionnels référents en santé et en social des 4 CDC avec lesquelles nous n'avons pas encore pu construire un lien professionnel et partenarial optimal.	2 CDC couvertes par un référent. 1 rencontre faite et 1 autre décalée à 2026.
Solliciter de nouveau les partenaires sur le territoire pour répondre au mieux aux besoins de la population pouvant bénéficier de la P.A.S.S.	Fait mais peu de retours positifs
Redynamiser la communication auprès des partenaires les plus proches de la population en milieu rural (pharmacie, mairie, ...).	En cours au fur et à mesure de nos déplacements
Construire la communication auprès du grand public et ainsi pouvoir toucher des personnes qui ne seraient connues d'aucune institution (presse, outils de communication).	amorcé
Moderniser et rendre plus lisibles nos plaquettes.	atteint
Réfléchir à une plaquette en F.A.L.C. (FAcile à Lire et à Comprendre).	amorcé
Poursuivre la réflexion sur les difficultés de mobilités des « patients P.A.S.S. » domiciliés dans les territoires les plus éloignés de Mortagne-au-Perche.	Pas de solution à notre niveau

<b>Affirmer le rôle de la P.A.S.S. faces aux nouvelles formes de précarité et l'évolution de son public :</b>	
Maintenir la veille des situations fragiles connues par la P.A.S.S.	atteint
Développer les partenariats, avec les structures de l'ensemble du Perche Ornaï afin de favoriser les orientations vers la P.A.S.S. des personnes pouvant en bénéficier.	proposé
Répondre aux directives spécifiques qui pourront apparaître lors de l'année 2025 en réaction aux évolutions de la société.	Non présenté

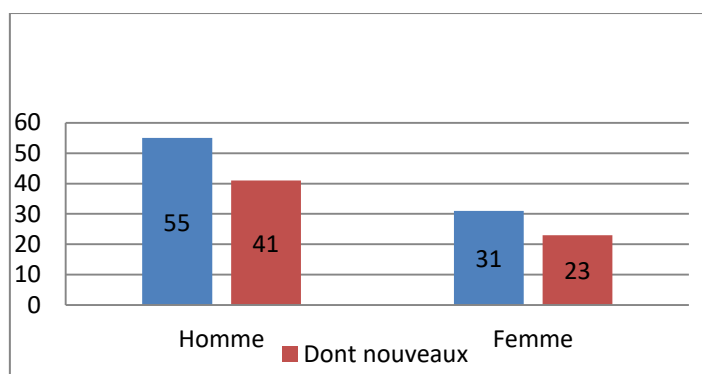
<b>Coordonner nos actions avec les partenaires et travailler avec le réseau extra-institutionnel pour le repérage, l'orientation et la fin du parcours:</b>	
Organisation d'un CoPil annuel de la P.A.S.S.	Atteint
Participer aux rencontres de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. et du groupe normand d'échange de pratiques professionnelles.	Atteint ou partiellement atteint
Poursuivre le groupe santé/précarité.	Atteint. Mais que 2 participants au dernier temps proposé
Développer et actualiser nos connaissances et pratiques professionnelles spécifiques au service de la Mission d'Appui P.A.S.S. de Mortagne au Perche : Veille sanitaire ; Formations (Formations visées par l'Assistante sociale : « Prévention suicide » ; « Approche systémique en travail social »).	En cours

## 6. Profil des patients du dispositif MA P.A.S.S. en 2025

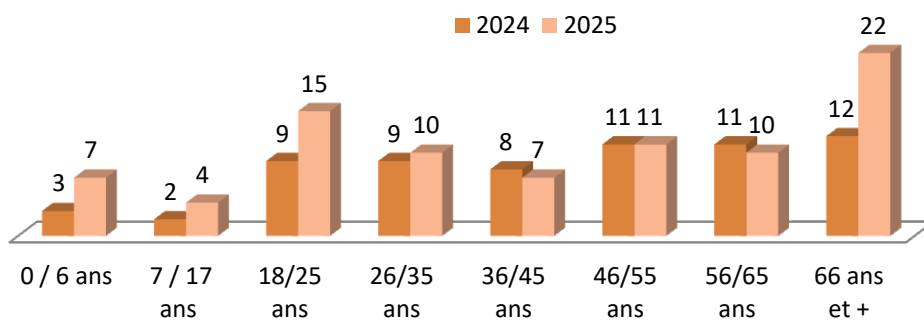
Répartition nouvelles situations/Situations connues les années précédentes (en pourcentages et sur 5 ans)



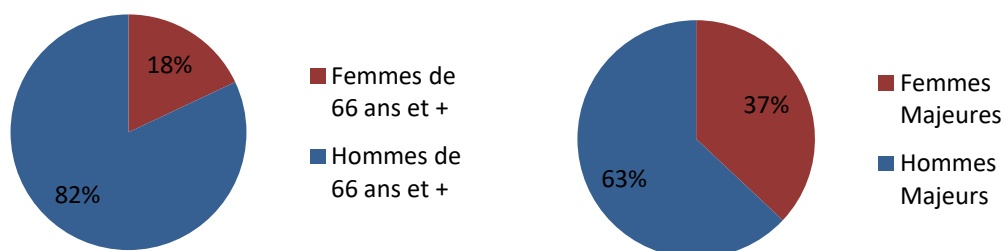
### Répartition Femmes / Hommes (en nombres)



### Répartition par tranches d'âges (en nombres)



### Répartition Femmes/Hommes par tranches d'âges (en pourcentages)



En 2025, 74% de la file active correspond à des nouvelles situations. Cela fait 4 ans que nous accompagnons majoritairement des nouvelles personnes. Parmi les personnes déjà connues, 64% d'entre elles sont des situations dites « chroniques ». Ces personnes réinterpellent ou sont réorientés

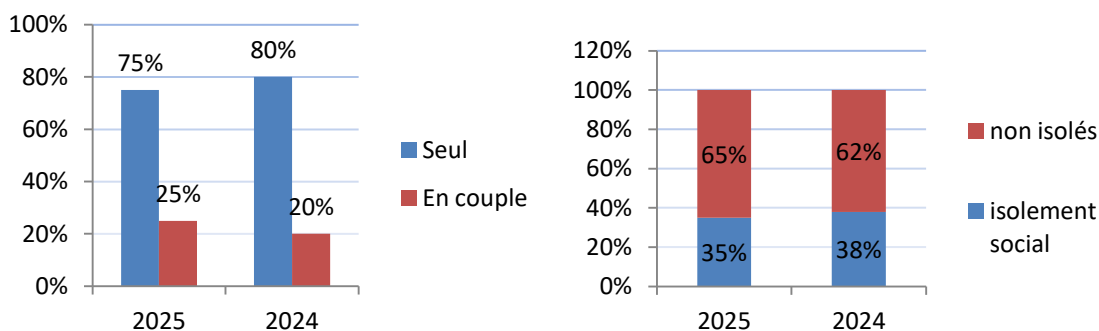
vers le service une ou plusieurs fois par an depuis plusieurs années pour différentes raisons : Handicap, isolement, manque de service plus adapté, habitudes... Certaines d'entre elles reviennent tous les ans pour le renouvellement de leur Complémentaire Santé Solidaire. C'est pour nous l'occasion de refaire un point sur leur(s) éventuel(s) besoin(s).

Nous avons connu une hausse d'activité auprès des jeunes de 18 à 25 ans. En effet, courant 2024, la P.A.S.S. avait été moins sollicitée par les professionnels de la Mission Locale.

Le troisième schéma montre également une forte hausse d'accompagnement du public de 66 ans et plus qui peut s'expliquer par le vieillissement de la population puisque d'après l'INSEE<sup>6</sup>, 27% des Ornaïsiens sont âgés de plus de 65 ans (chiffres de 2021). Toujours d'après la même étude de l'INSEE, 57% des 65 ans et plus sont des femmes et ce pourcentage augmente avec l'âge. Aussi, l'étude indique que « *le taux de pauvreté est deux fois plus élevé chez les femmes âgées que chez les hommes âgés* ».

→ Ces deux derniers éléments appuyés par l'INSEE nous questionnent puisque seulement 18% de notre public de plus de 66 ans est féminin. Mais, au-delà des séniors, nous pouvons questionner le faible pourcentage des femmes de plus de 18 ans dans nos accompagnements -Seulement 37% de notre public majeur- alors qu'elles connaissent, de manière globale, un taux de précarité plus élevé.

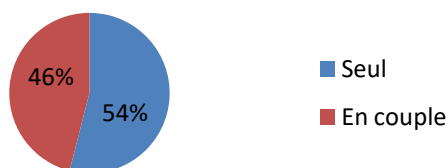
### Répartition par modes de vie



<sup>6</sup> INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.

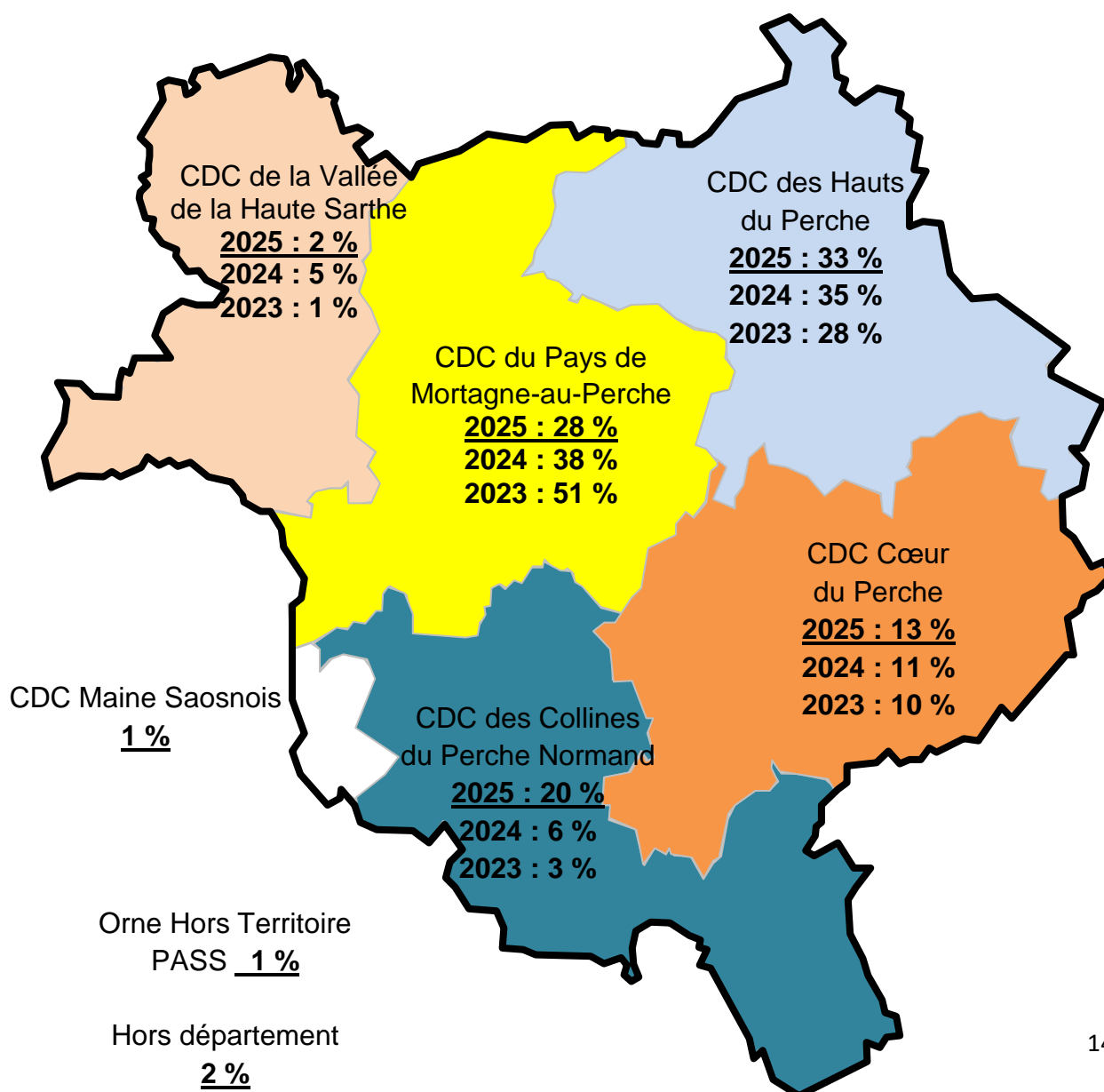
→17% des personnes majeures de la file active de 2025 ont au moins un mineur à charge.

Et son réparti ainsi :



Les personnes que nous accompagnons vivent très majoritairement seules. 35% sont socialement isolés. Ces deux grandes caractéristiques se retrouvent chaque année et viennent mettre en lumière les impacts multiples de l'isolement social sur le domaine de la santé.

Répartition par secteurs géographiques d'habitation des personnes accueillies



L'activité de la MA PASS décline d'une année sur l'autre depuis 2023 sur le secteur de Mortagne au Perche et sa CDC. A ce jour, nous ne savons l'expliquer. S'agit-il d'une baisse des besoins ? D'un défaut d'orientation ? D'orientations vers d'autres dispositifs ? De situations devenues de plus en plus « invisibles » ?

Elle reste stable sur les CDC des Hauts du Perche ; Du Cœur du Perche ; De la Vallée de la Haute Sarthe et du Maine Saosnois.

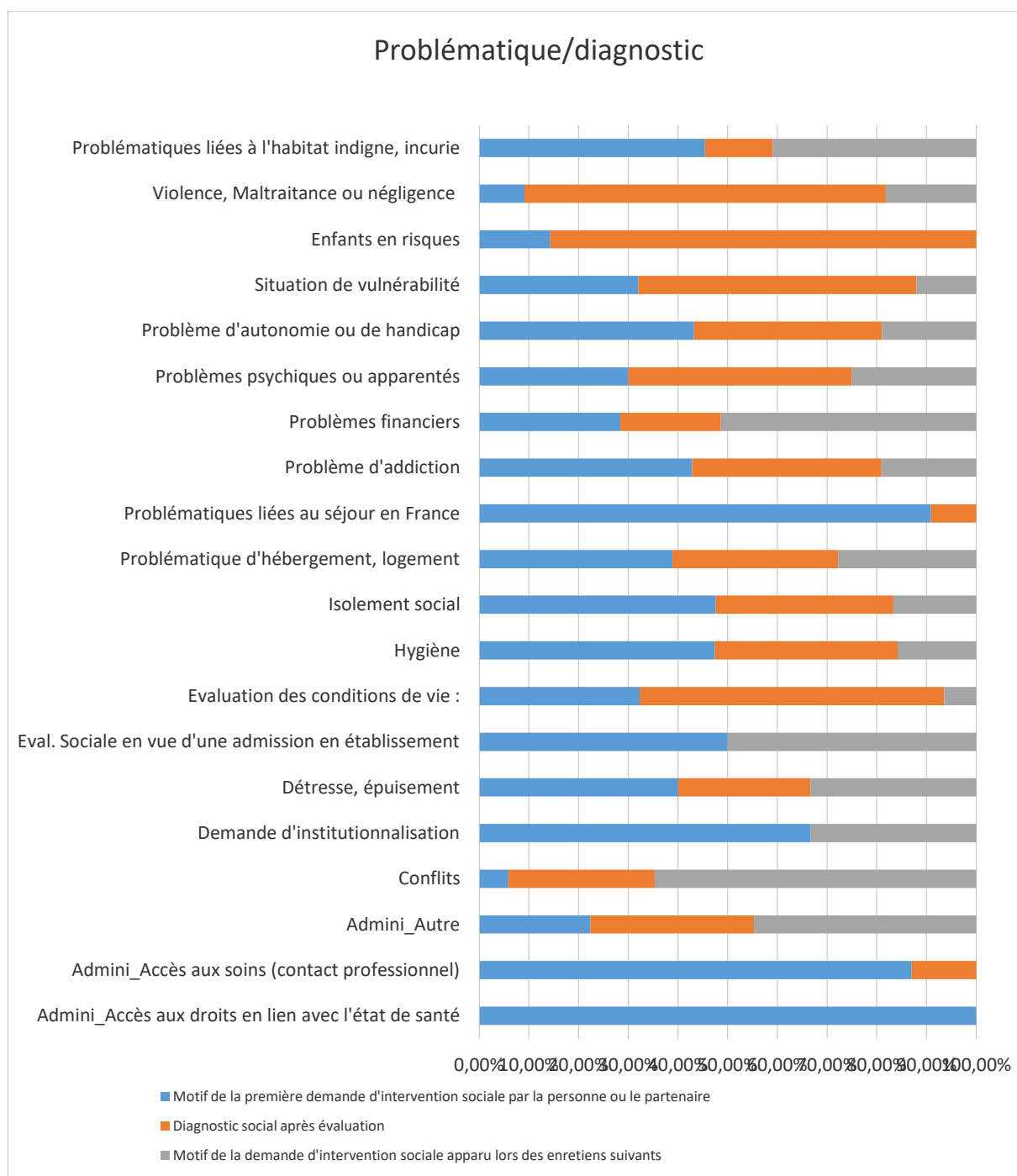
En revanche, nous avons accompagnés plus de personnes sur la CDC des Collines du Perches Normand et cela peut s'expliquer par la vacance de postes de travailleurs sociaux sur ce territoire.

Nous remercions nos interlocuteurs et partenaires qui favorisent nos interventions en permettant le lien entre notre dispositif et le public en difficulté d'accès aux soins.

Concernant les CDC sur lesquelles nous intervenons moins activement, nous retenons que les habitudes et les situations géographiques des habitants font qu'ils se déplacent ou font appel à d'autres territoires.

Les 3% domiciliés hors du territoire de la P.A.S.S. de Mortagne, correspondent principalement à des personnes en errances et /ou de passage. Elles sont accueillies ponctuellement par la P.A.S.S..

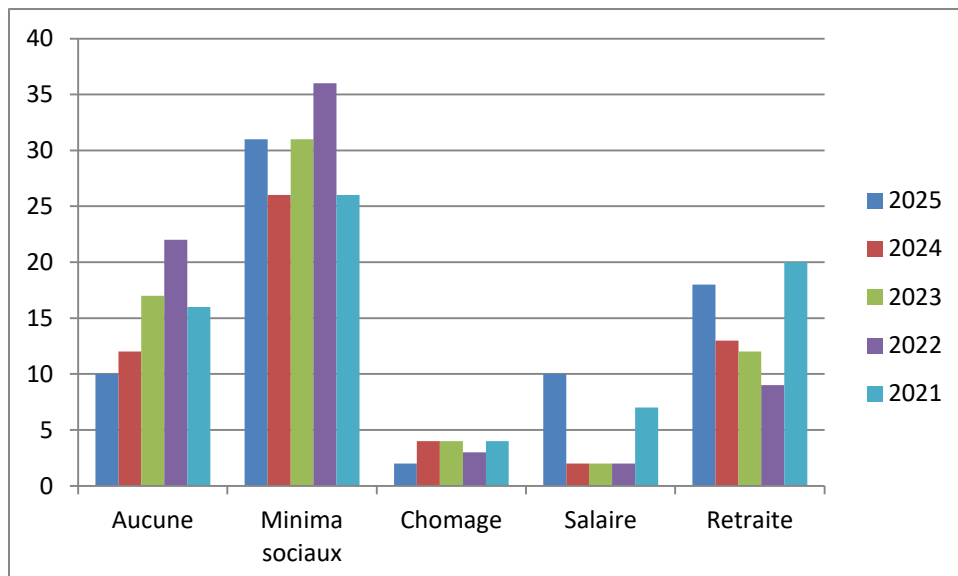
## Motif de recours à la P.A.S.S. (en pourcentages)



Ce graphique est parfaitement représentatif des missions de la PASS : L'accès aux droits et l'accès aux soins. La plupart du temps, d'autres problématiques sont exprimées lors de l'orientation ou de la demande initiale, c'est ce que nous observons à travers les autres parts de ce graphique.

Les bilans sociaux et sanitaires réalisés durant les accompagnements permettent de venir définir les besoins et problématiques non exprimés lors de l'orientation.

### Revenus du public au premier accueil (en nombres et sur cinq ans)



Le graphique ci dessous, montre une variation au fil des ans concernant les ressources financières des personnes accueillies par la MA P.A.S.S. sur l'ensemble des catégories.

Toutefois, les revenus issus de salaires ont nettement augmenté en 2025 et ceux sans ressources continuent à décliner. Ces personnes sans ressources sont bien souvent isolées et démunies, loin des systèmes de repérage, d'orientation et d'information. Il peut s'agir de profil de personnes « marginales » ou d'exclusion non recherché de la société. Ils sont orienté tardivement vers la PASS car longtemps « invisibles ».

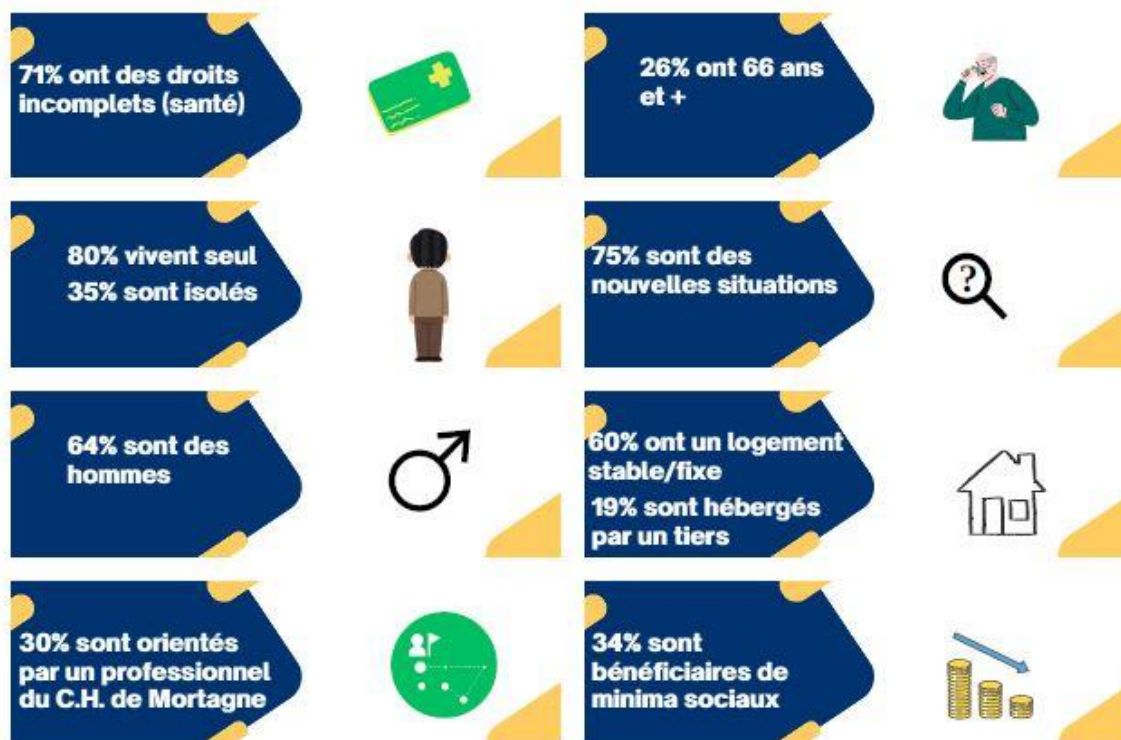
**Note importante de lecture :** Certaines personnes « cumulent » différents revenus et sont donc comptabilisés dans plusieurs catégories de ce schéma. Les revenus de salaires correspondent à des activités à temps partiels et sont très faibles. Les revenus des retraites sont pour la plupart très faibles et souvent complété par le minimum vieillesse (catégorie « Minima sociaux »).

Les bénéficiaires de minima sociaux restent majoritaires. Mais nous avons accueillis cette année plus de personnes percevant des ressources un peu au dessus de ces minima sociaux.

Notons que la forte inflation qui perdure depuis 2022 vient accroître la précarité et génère des difficultés d'accès aux soins et des renoncements pour des tranches de la population jusqu'alors maintenus dans le système de santé.

Visuel récapitulatif des données fortes des profils MA P.A.S.S. précédemment évoqués :

## 2025 - les **données les plus fortes** concernant les **personnes accompagnées**.



Note lecture : Ce schéma reprend l'ensemble des données quantitatives les plus rencontrées en 2025. Il ne doit pas être interprété comme un stéréotype. Les personnes accompagnées ont des profils divers et, seuls des experts, comme des sociologues, sauraient effectuer un travail d'interprétation qualitatif.

### 7. Activité infirmière

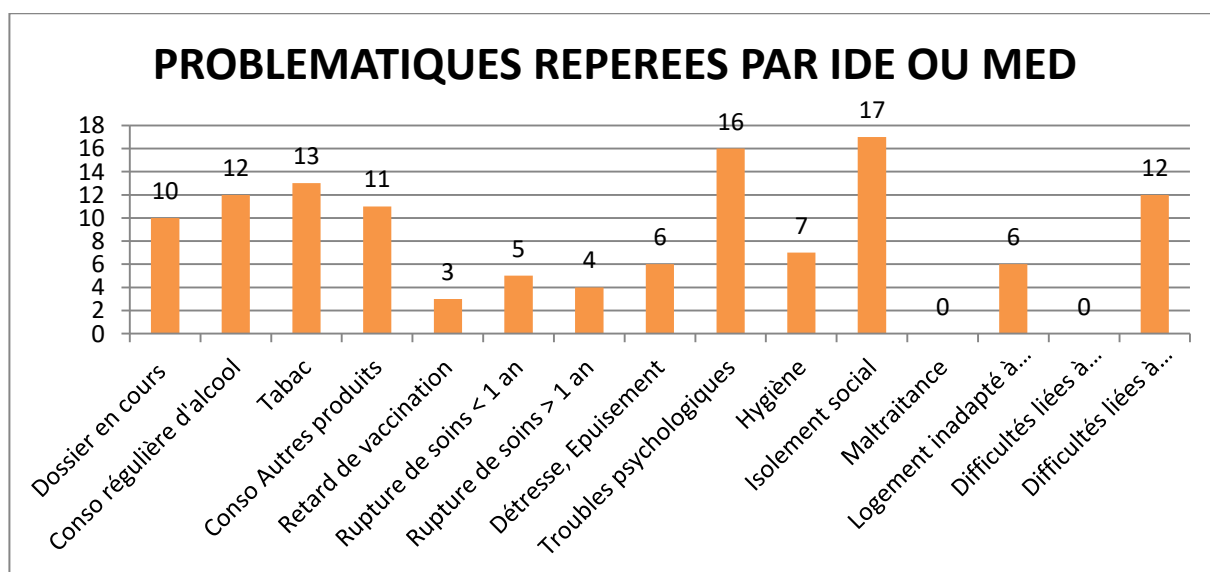
87 consultations infirmières ont été réalisées en 2025 pour 29 patients. Le nombre de consultations infirmières reste, en moyenne, à 3 par patient par rapport à 2024. Le pourcentage de nouveaux patients est de 65.5%.

Comme en 2024, près de 66% des patients accueillis par la MA P.A.S.S. n'ont pas eu d'évaluation sanitaire. Parmi eux, la plupart n'a pas été orienté suite à leur évaluation sociale. Cela concerne majoritairement les personnes qui ne sont pas identifiées en rupture de soins, et pour lesquels une intervention sociale pour leur renouvellement d'accès aux droits de santé suffit avec maintien de l'accès aux dispositifs de droits communs dont ils bénéficient déjà (médecin, IDEL, spécialiste...).

A noter que deux personnes ont donné leur accord pour la programmation d'une rencontre sanitaire mais n'ont jamais donné suite aux rendez-vous infirmiers qui leur ont été proposés sans que les freins aient pu être identifiés. 7.5% des rendez-vous n'ont pas été honorés ; ce chiffre a nettement diminué par rapport à 2024 (12%).

58% des rendez-vous étaient programmés (vs 70% en 2024) et 30% des rendez-vous ont eu lieu sur le Centre Hospitalier de Mortagne au Perche (vs 50% en 2024). Nous observons une augmentation des rendez-vous non programmés et extrahospitaliers qui peuvent s'expliquer par la nouvelle organisation du temps infirmier avec deux journées complètes hebdomadaires dédiées à la MA PASS.

Les motifs de recours sont comparables aux années antérieures ainsi que les problématiques repérées par l'infirmière qui restent majoritairement en lien avec des pathologies duelles addictologie et santé mentale associées à un isolement social.



et a régulièrement eu des échanges avec les partenaires impliqués dans le parcours de soin du patient (sage-femme, CSAPA, association Ysos, professionnels de santé libéraux...).

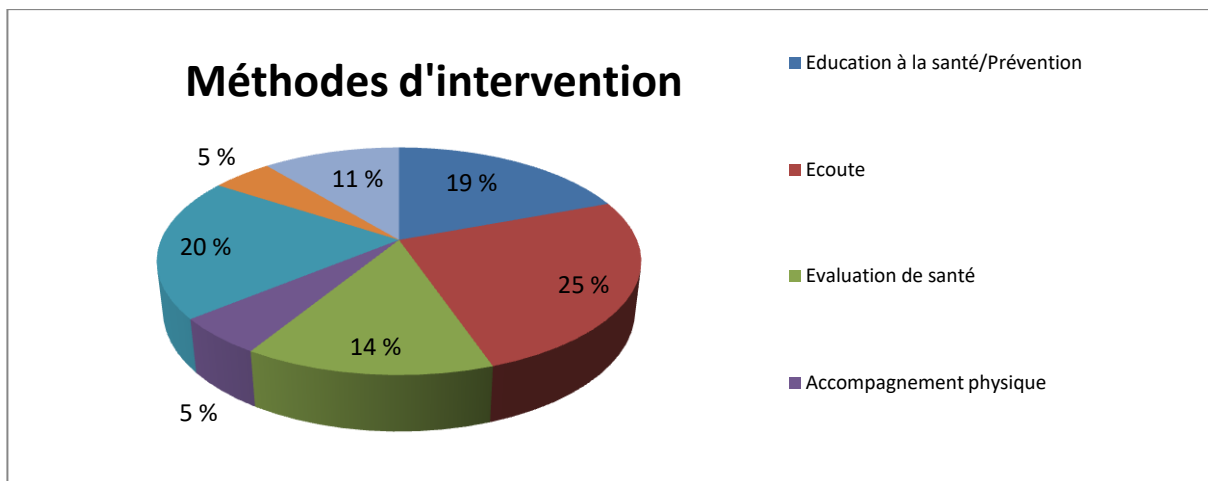
L'infirmière a pu assister aux 3 consultations médicales organisées avec le médecin référent de la MA P.A.S.S. sur le Centre Hospitalier de Mortagne au Perche.

Ce faible nombre de consultation médicale, relevé sur 2025, est conforme à nos missions et à la possibilité de mobiliser le médecin addictologue pour des consultations ponctuelles quand il subsiste des problèmes de temporalité qui nécessitent une prise en soin immédiate avant de

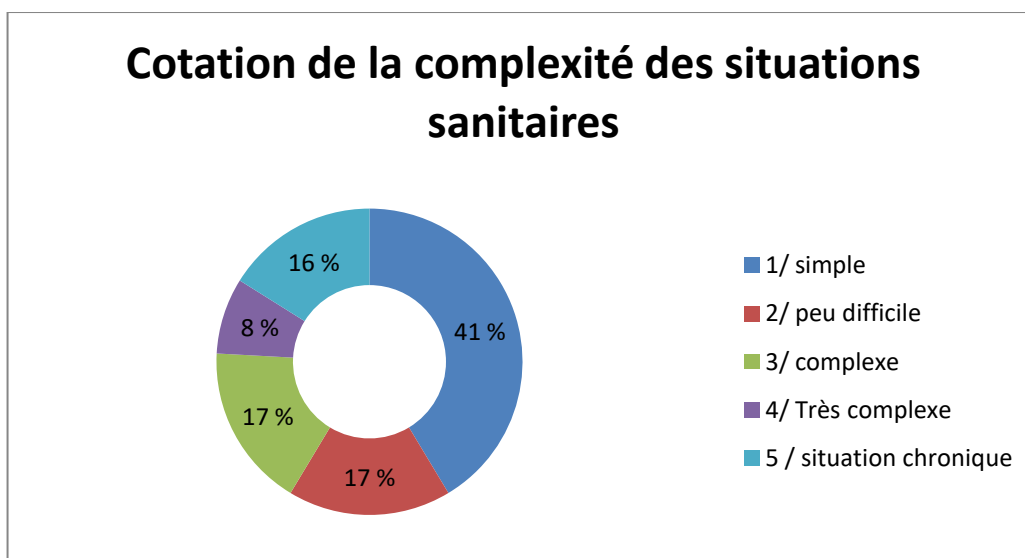
réorienter les patients vers le droit commun. Il nous semble important et judicieux, dans l'intérêt des patients, de maintenir cette offre, à la marge, sur notre établissement de santé.

Les PASS alentour avec lesquelles la mission d'appui PASS collabore n'ont pas été sollicitées pour des consultations médicales sur 2025, les patients ayant pu tous être réorientés vers les dispositifs de droit commun.

Les méthodes d'intervention sont toutes mobilisées afin de répondre aux besoins individuels dans le parcours de soins.



Les visites à domicile et/ou les accompagnements physiques pour les rendez-vous de santé en dehors du Centre Hospitalier ont représenté environ 20% des consultations avec une distance totale parcourue de 1463 km pour une moyenne de 52 km par trajet. On retrouve là encore une diminution d'environ 20% sur les kilomètres parcourus par rapport à 2023 qui semble en cohérence avec la diminution de la file active globale. Les distances moyennes de trajet restent similaires et représentatives du territoire de nos interventions.



On retrouve moins de patients dans des situations sanitaires jugées complexes, très complexes ou chronicisées en 2025 (41% des patients suivis par l'infirmière). Pour rappel, ils étaient 63% des patients en 2023 et 67 % en 2024.

Cette diminution du nombre de situations complexes et très complexes entre 2024 et 2025 s'observe également, dans une moindre mesure, sur l'activité sociale.

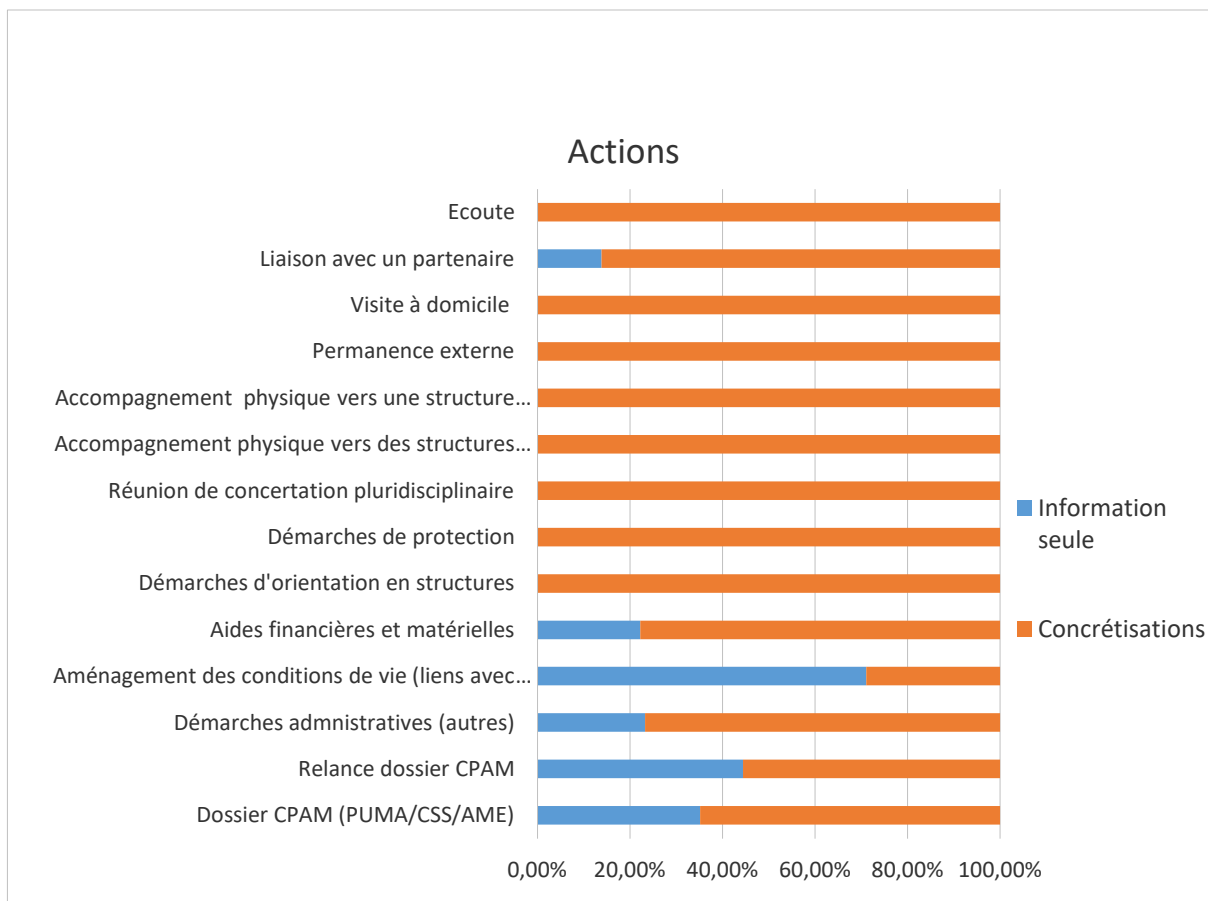
Cela nous questionne sur le travail partenarial et les orientations par les professionnels hors du Centre Hospitalier pour les personnes les plus éloignées du soin, les plus invisibles.

## **8. Activité sociale**

241 entretiens et prises en charges ont été menés au cours de l'année auprès des 86 personnes accompagnées socialement au sein de la P.A.S.S. soit une moyenne de 3 entretiens à visée sociale par « patient P.A.S.S. ». C'est moins qu'en 2024 (4) mais identique à 2023, 2022 et 2020.

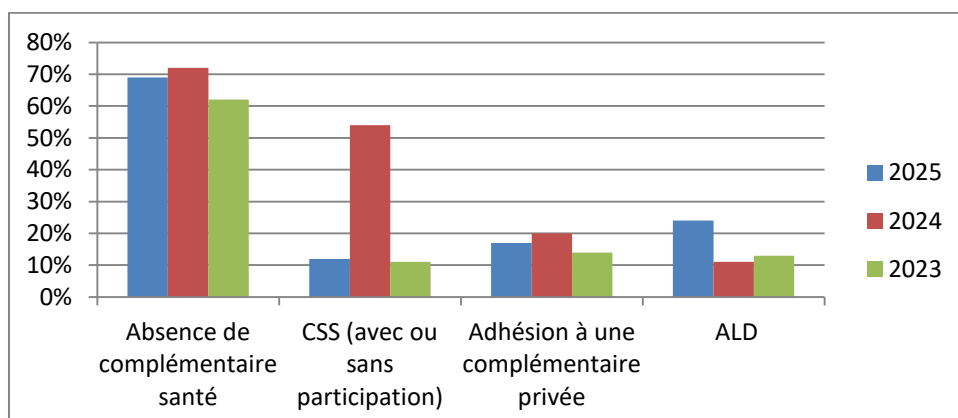
Néanmoins, les accompagnements sont disparates, certaines situations nécessitent de multiplier les contacts téléphoniques et/ou rendez-vous tandis que d'autres accompagnements en requièrent très peu. La complexité des situations, l'autonomie des personnes, les partenaires et dispositifs mobilisables ou déjà mobilisés sont autant de critères qui vont influencer nos accompagnements.

**Actions menées lors des entretiens sociaux**



En 2025 et comme les années précédentes, la prévalence des actions menées par l'assistante de service social concerne la liaison avec les partenaires ainsi que les démarches administratives. Bien souvent il s'agit de démarches liées à la reconnaissance des droits en matière de santé et des aides financières.

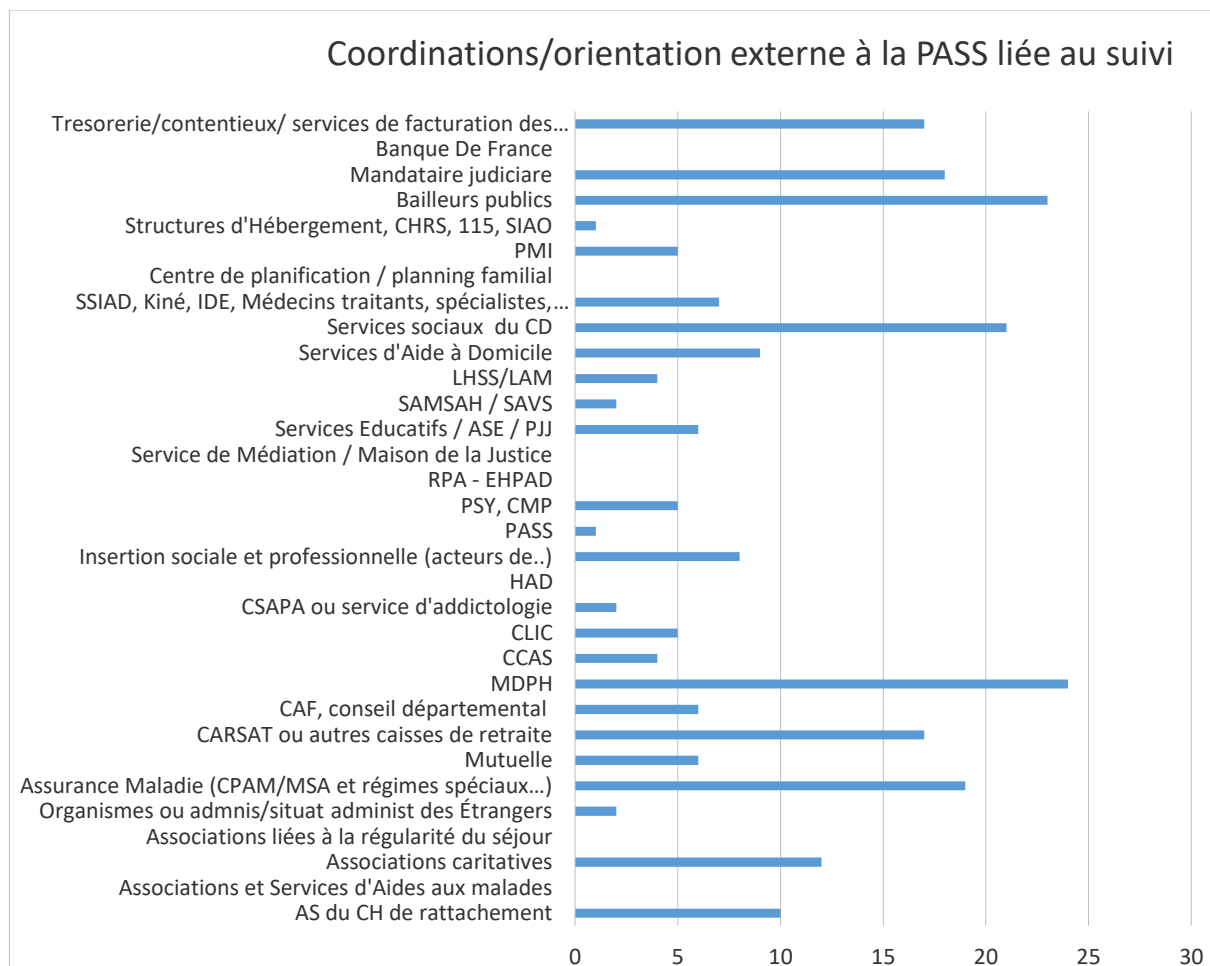
#### Couvertures santé au premier accueil sur trois ans :



Ce schéma montre l'incomplétude des droits en matière d'assurance maladie complémentaire pour les personnes accueillies par la P.A.S.S. lors de leur entrée dans le dispositif. Ces données montrent que la P.A.S.S. est une véritable porte d'entrée vers la reconnaissance des droits en matière

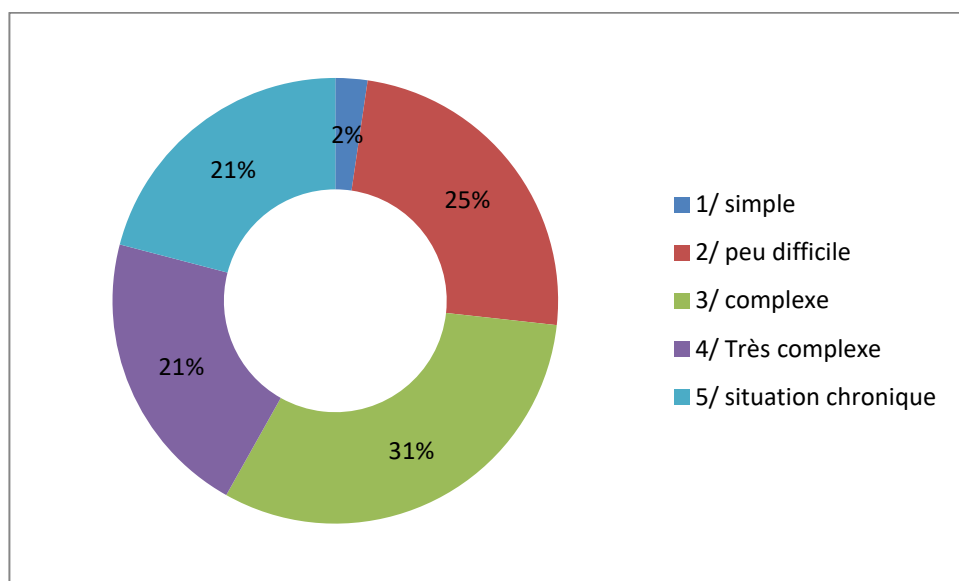
de santé. Cela grâce, entre autre, à l'existence du partenariat avec la CPAM de l'Orne concernant les demandes qui leurs sont adressées directement.

Liens avec les partenaires :



Les accompagnements nécessitent très souvent de multiplier les contacts avec différents partenaires. Les appels téléphoniques, mails et dossiers représentent une grande partie de l'activité sociale.

### ★ Complexité et durée des accompagnements sociaux



Les accompagnements durant l'année 2025 ont été, pour la plupart, complexes. L'an dernier, les situations complexes et très complexes représentaient au total 66% de nos accompagnements et en effet, l'année 2024 avait été marquée par des situations particulièrement dégradées. C'est un peu moins le cas pour cette année 2025 : 52 %.

Les 2 % de situations simples ont nécessité, en général, moins de 7 jours d'accompagnements et sont majoritairement des personnes qui sollicitent le service pour le renouvellement des droits en matière de santé (demande de Complémentaire Santé Solidaire par exemple) ou prenant contact avec la P.A.S.S. puis réorientées vers d'autres structures d'accompagnement plus adaptées à leurs besoins suite à l'évaluation sociale.

Concernant les accompagnements sociaux très complexes, le service reste souvent mobilisé pendant plus de 6 mois. Ces situations présentent plusieurs critères de complexité et correspondent aux personnes les plus éloignées du droit commun et du soin. Un temps plus longs et donc nécessaire en vue de réintégrer le système de santé et de permettre le cheminement vers une réinsertion sociale. Il s'agit parfois de situations en risque de se chroniciser et chronicisées (21% des personnes accompagnées cette année). Ces situations sont complexes pour différentes raisons : Problématiques multiples ; Freins administratifs et/ou institutionnels ; Isolement ; Difficultés de mobilisation avec parfois des ruptures d'accompagnements ; Addictions ; Troubles cognitifs prégnants.

Il apparaît également que plusieurs personnes accompagnées par la P.A.S.S. semblent rencontrer des troubles de la santé mentale et nécessiteraient une évaluation, un accompagnement et des soins adaptés en parallèle de notre dispositif. Bien que nous puissions proposer à ces personnes de prendre rendez-vous auprès du Centre Médico-Psychologique (CMP), l'orientation n'est effective que très rarement. En effet, nous rencontrons un premier frein lié aux appréhensions et connotations

négatives du public de notre territoire envers les professionnels en santé mentale. Constat que nous partageons régulièrement avec nos partenaires. L'absence d'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (E.M.P.P.) sur le territoire du Perche est un deuxième frein à l'orientation vers le soin en santé mentale.

Ces accompagnements spécifiques sont très complexes et les démarches sociales s'en trouvent mise à mal.

Nous observons, auprès de personnes rencontrant des situations sociales très complexes, une grande difficulté à s'inscrire dans un cadre d'accompagnement « rigide ». Ce sont des personnes qui connaissent des problématiques de mobilité, de gestion d'agenda et/ou de documents, des difficultés financières et/ou alimentaires. Elles sont souvent éloignées de tout circuit et invisibles des institutions. Ces personnes n'honorent pas leurs rendez-vous mais se présentent au bureau lorsque ce n'est pas prévu, demandent à changer les modalités de rencontres au dernier moment, sont mobilisables sur une problématique à la fois.... Ces accompagnements nécessitent une certaine souplesse dans notre pratique professionnelle afin de créer le lien nécessaire. Au-delà de l'accès aux droits, c'est souvent un travail plus global et éducatif qui vient mobiliser et renforcer les compétences psychosociales des personnes dans le but de permettre d'enrayer le processus d'exclusion. C'est auprès d'eux que « l'aller vers » trouve tout son sens.

#### ★ Freins repérés dans l'intervention sociale

Le principal frein identifié lors de l'accompagnement social est lié à une difficulté pour les personnes à faire les démarches en autonomie : Abandons face aux difficultés ; Difficultés à faire relation ; Pas de crédit de téléphone ; Trop de démarches ; Difficultés à lire et ou/écrire ; Absence d'entourage ; Problème de compréhension et/ou cognitifs ; Autres besoins (Pyramide de Maslow<sup>7</sup>) inassouvis ; Etc....

Le second frein repéré est celui des difficultés ou de l'absence de mobilité. Ensuite des problématiques administratives, et enfin, l'absence de psychologue dans l'équipe.

Les problématiques administratives recouvrent la méconnaissance des dispositifs d'accès aux droits en matière de santé ainsi qu'un manque d'autonomie dans la réalisation des démarches administratives. Plus particulièrement, le renouvellement annuel de l'accord du droit à la Complémentaire Santé Solidaire peut entraîner un retour vers la P.A.S.S. pour réaliser ce renouvellement. L'absence de permanence CPAM sur le territoire met à mal l'autonomie des personnes. De plus, pour certaines personnes les démarches administratives en lignes sont

---

<sup>7</sup> Abraham MASLOW (1908-1970, *Psychologue Américain*. Les 5 niveaux de besoins : Les besoins physiologiques, le besoin de sécurité, le besoin d'appartenance, le besoin d'estime et le besoin d'accomplissement.

inaccessibles en autonomie et cela pour diverses raisons : Pas d'outil numérique à domicile ; Pas de connaissance/maitrise de l'outil ; Modifications régulières des sites internet ; Isolement social ; Mobilité : Isolement géographique et Maison France Service trop éloignée ; Cout du carburant.

Bien que plus habitués à l'utilisation d'internet, le public plus jeune que nous accompagnons se trouve également en difficultés pour réaliser les démarches en autonomie. Orientés par la Mission Locale, ils ont un profil peu autonome et connaissent des difficultés sociales multiples. Un accompagnement social soutenu est alors nécessaire pour déboucher à la reconnaissance des droits et au retour aux soins. Malgré cela, certaines situations nécessitent de longs mois pour tendre à s'améliorer.

**Nous observons depuis cette année 2025 de nouvelles situations de personnes ne pouvant bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire car au dessus des plafonds et qui se trouvent en difficultés et/ou renonciation aux soins car dans l'incapacité d'assumer le cout d'une mutuelle. D'autre part, certaines personnes couvertes par une mutuelle ne peuvent faire l'avance des frais médicaux.**

La MA P.A.S.S. est parfois sollicitée pour des difficultés d'accès aux consultations médicales. Trois causes peuvent être identifiées : La mobilité ; Le défaut d'accès aux informations concernant les dispositifs existants (ex : Medicobus, Centres Territoriaux de Santé...); Le manque de spécialistes sur le territoire.

### III. Le « CoPil » 2025 concernant 2024

---

Le CoPil annuel a eu lieu le 11 septembre 2025.

Nous notons que ce n'est pas une période favorable à cet exercice qu'il est préférable de programmer en juin.

15 personnes ont participé à ce CoPil (19 l'an passé).

Ces temps d'échanges sont aussi l'occasion de réévaluer nos moyens de communication afin d'améliorer la connaissance du service.

Nous observons que le CoPil de la P.A.S.S. favorise, de manière commune, une meilleure interconnaissance professionnelle.

Pour la deuxième année consécutive, un partenaire œuvrant dans le caritatif (Mr le Président de l'Association S.O.S. Détresse de Mortagne au Perche) est venu partager ce temps avec nous.

## IV. Les difficultés rencontrées

---

- Des renoncements temporaires aux soins :

Abordé précédemment, nous adaptons nos pratiques professionnelles et nos accompagnements pour des personnes dont les suivis peuvent être irréguliers, avec des rendez-vous plusieurs fois reportés voire non honorés...

- Le constat que nous faisons chaque année : La problématique de mobilité que rencontrent les habitants du territoire a une forte répercussion sur nos accompagnements. Faute d'avoir pu trouver une meilleure solution, nous sommes régulièrement amenées à assurer des transports chronophages vers des lieux de soins ou de démarches administratives. Il en va de même pour des rendez-vous fixés avec l'Infirmière ou l'Assistante de Service Social qui ne nécessiteraient pas une VAD et pour lesquels nous ne pouvons pas faire autrement. La superficie du territoire du Perche Ornaïs (1 599 km<sup>2</sup>)<sup>8</sup> implique aux professionnels d'importants déplacements pour rencontrer les personnes à domicile.

## V. Les objectifs 2026 de la P.A.S.S

---

- ★ **Développer l'activité de la P.A.S.S. sur les territoires peu représentés:**

- Poursuivre les rencontres avec les professionnels référents en santé et en social des CDC avec lesquelles nous n'avons pas encore pu construire un lien professionnel et partenarial optimal.
- Intégrer le volet santé de la « Boussole des Jeunes »
- Poursuivre la communication auprès des partenaires les plus proches de la population en milieu rural (pharmacie, mairie, ...).
- Poursuivre la réflexion d'une plaquette en F.A.L.C. (FAcile à Lire et à Comprendre).

---

<sup>8</sup> [http://www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/livret\\_du\\_pays\\_du\\_Perche\\_2\\_cle156e1a.pdf](http://www.orne.gouv.fr/IMG/pdf/livret_du_pays_du_Perche_2_cle156e1a.pdf)

★ **Affirmer le rôle de la P.A.S.S. faces aux nouvelles formes de précarité et l'évolution de son public :**

- Maintenir la veille des situations fragiles connues par la P.A.S.S.
- Réfléchir aux nouvelles demandes de personnes n'ayant pas les moyens de financer une mutuelle et n'ayant pas accès à la Complémentaire Santé Solidaire (car au dessus des plafonds).
- Réfléchir aux nouvelles demandes des personnes qui ne peuvent faire l'avance des frais de santé et n'ayant pas accès à la Complémentaire Santé Solidaire (car au dessus des plafonds).
- Répondre aux directives spécifiques qui pourront apparaitre lors de l'année 2025 en réaction aux évolutions de la société.

★ **Coordonner nos actions avec les partenaires et travailler avec le réseau extra-institutionnel pour le repérage, l'orientation et la fin du parcours:**

- Participer aux rencontres de la Mission d'Appui aux P.A.S.S. et du groupe normand d'échange de pratiques professionnelles.
- Réfléchir à l'avenir du groupe santé/précarité.
- Développer et actualiser nos connaissances et pratiques professionnelles spécifiques au service de la Mission d'Appui P.A.S.S. de Mortagne au Perche :


Veille sanitaire ; Formations.

## Annexe 1 : Plaquette

### Nos rendez-vous



Un imprévu ? Une difficulté ?  
Contactez-nous pour reporter ou repenser les modalités de votre RDV

### Nous sommes là

La Mission d'Appui aux PASS se trouve sur l'hôpital de Mortagne-au-Perche, du lundi au vendredi.

### ou ici

Sur nos permanences (uniquement sur rdv)

**Maison France Services de Mortagne au Perche** Mercredi 11h00 à 12h00

**Maison France Services de Bellême** Vendredi de 10h00 à 11h00

**Maison France Services de Longny au Perche** jeudi, en semaines paires, de 14h30 à 15h30

### et près de chez vous

Bureau sur votre commune, visite à domicile, en hébergement, à la rue...  
Si besoin l'assistante sociale et l'infirmière se déplacent pour vous rencontrer.

*Ne pas jeter sur la voie publique*

En difficulté pour vous soigner ?

Problème d'accès :  
Aux droits à la sécurité sociale  
Aux soins

### La Mission d'Appui aux PASS



de Mortagne-au-Perche

Contactez-nous pour faire le point sur votre situation  
**02.33.83.42.29**

CH. de Mortagne au Perche - PASS - PPR-MAP-INF-003 E mai 2025

---

### La Mission d'Appui aux PASS c'est :

**Une équipe :**  
Assistante sociale  
Infirmière

**Un territoire :**  
CDC Pays de Mortagne au Perche  
CDC Hauts du Perche  
CDC Coeur du Perche  
CDC Collines du Perche Normand  
CDC Vallée de la Haute Sarthe

**Un dispositif d'accès aux soins et aux droits :**  
Pour les personnes majeures (ou mineures accompagnées d'un représentant légal), qui rencontrent des difficultés pour se soigner : Financières ; Absence ou incomplétude de la couverture santé ; Isolement social ; Absence de logement et mal logement ; Fragilités ; Situation administrative.....

**Personnalisé  
Confidentiel  
Gratuit**

### Comment la Mission d'Appui aux PASS peut m'aider ?

**Nous contacter** 02 33 83 42 29 ou 06 71 75 72 80  
pass@ch-mortagne.fr

**Faire le point sur vos besoins**  
L'assistante sociale vous accueille et vous présente le dispositif. Ensemble vous faites le point sur vos besoins et difficultés d'accès aux soins.

#### Avec l'assistante sociale

- Évaluation des besoins
- Accompagnement des démarches administratives de soins de santé
- Orientation vers les partenaires

#### Avec l'infirmière

- Évaluation paramédicale globale des besoins en santé et des obstacles à l'accès aux soins
- Proposition d'un parcours de soins personnalisé
- Accompagnement dans les démarches de soins dans l'établissement et/ou à l'extérieur

Si besoin, après évaluation et concertation :

Accompagnement social

Consultation médicale

Soins infirmiers

Examens médicaux

Livraison de traitement (sur prescription médicale)

**Sans frais à votre charge**

## **Annexe 2**

- ▶ Bilan financier